



SÉJOURS DE VACANCES POUR ADULTES DÉFICIENTS INTELLECTUELS

**hiver**  
**2021-22**



# ALPAS

vacances adaptées

*Campagne mer & montagne*

*Séjours spécial jeunes*

*7 et 11 jours*





### SOMMAIRE :

Fiche de réservation.....	P 15
CNLTA et conditions d'octroi de la garantie annulation.....	P 16
Organisation des départs .....	P 17
Conditions générales de vente.....	P 18-19

# 1 Évaluer l'autonomie

*Le respect du niveau d'autonomie du séjour est indispensable à la bonne réussite des vacances de la personne inscrite, mais également des autres vacanciers présents sur le séjour.*

La lettre A ou B représente le niveau d'autonomie

- A : déficience légère
  - B : déficience moyenne
- et le chiffre la mobilité
- 1 : Pas de problème moteur, bon marcheur.
  - 2 : Pas de problème moteur. Se déplace sans difficultés pour de petites promenades. Fatigable.
  - 3 : Problèmes moteurs. Marche avec l'aide «ponctuelle» d'un tiers, d'un appareillage particulier ou d'un fauteuil.

A1-A2

## Bonne autonomie

- Personne sociable, dynamique, participant/e
  - Personne autonome dans les actes de la vie courante (toilette, habillement...)
  - Pas de problème moteur : bon marcheur ou marcheur moyen
- (1 encadrant pour 5 vacanciers)

## Assez bonne autonomie

B1

- Personne ayant besoin d'un rythme modéré
  - Personne à stimuler et à accompagner dans l'ensemble des actes de la vie courante (toilette, habillement, activités...)
  - Bon marcheur ou marcheur moyen
- (1 encadrant pour 4 vacanciers)

## Autonomie relative

B2-B3

- Personne ayant besoin d'un rythme ralenti
  - Personne qui a besoin d'aide partielle dans les actes de la vie quotidienne
  - Problèmes légers de mobilité mais capable de faire des petites promenades ou de monter quelques marches. A besoin de l'aide d'un tiers ou d'un appareillage
- (1 encadrant pour 3 vacanciers)

## 2 Choisir son séjour

	DESTINATIONS	AUTONOMIE	TITRES	TARIFS	PAGES
7 Jours du 27/12 au 02/01/2022	VILLARD-de-LANS	A1A2	Jeunes 18-35 ans - Glisse douce en Vercors	1 071	6
	St COLOMBAN LES SYBELLES	A1A2	Vacances en Maurienne	1 113	7
	St GILLES	A1A2	Au cœur de la Camargue	973	7
	FAYENCE	A1A2	SPA et Bien-être	1 092	8
	MONTAUROUX	B1	SPA et Bien-être	1 085	8
	LAURIS	B1	Découverte de l'équitation en Provence	966	9
	ROUSSET	B1	Gourmandises du Pays d'Aix	959	9
11 Jours du 23/12 au 02/01/2022	St MAURICE en TRIEVES	B2B3	Montagne douce	1 274	14
	CAPESTANG	A1A2	Au pays du Canal du Midi	1 166	10
	ALBARON	A1A2	Découverte de la Camargue	1 188	10
	St SORLIN EN BUGEY	A1A2	SPA et Bien être	1 364	11
	MALAUCENE	B1	SPA et Bien-être	1 331	12
	SAVIGNY SUR SEILLE	B1	Flânerie au cœur de la Bresse Bourguignonne	1 177	12
	PUISSERGUIER	B1	Echappée en Languedoc	1 254	13
	SUZE LA ROUSSE	B1	Ambiance provençale	1 188	13
St MAURICE en TRIEVES	B2B3	Montagne douce	1 969	14	

## 3 S'inscrire

### Appelez le service Réservation de l'ALPAS au 04 76 46 50 65

Pour vérifier la disponibilité du séjour choisi et prendre une « pré-réservation » valable 8 jours, sans engagement.

### Envoyez la fiche de réservation et l'acompte sous huitaine

Afin de valider l'inscription retournez impérativement la fiche de réservation située en page 15 de la brochure, accompagnée de votre acompte.

### En retour, à partir de début octobre, confirmation de l'inscription par l'envoi :

- d'un devis et d'un contrat de vente à signer et à nous retourner.
- d'une fiche de renseignements et d'une fiche médicale, à remplir et à nous retourner.

### A réception, envoi d'une facture

A régler un mois avant le début du séjour.

### Fin novembre 2021, envoi du carnet de voyage

Fin novembre 2021, envoi du carnet de voyage comprenant les informations relatives au séjour (adresse, informations pratiques ...),

les rendez-vous de départ et retour,

un badge, des étiquettes de bagages,

une trousse nominative pour insérer un éventuel traitement médical à prendre le jour du départ.

**Ne pas oublier de consulter les conditions de vente pages 18 et 19 ou sur le site Internet [www.alpas.fr](http://www.alpas.fr)**

### Sécurité sanitaire COVID 19

Pour les séjours de fin d'année 2021, les restrictions de fonctionnement par l'application des protocoles sanitaires établis pour lutter contre la COVID 19 par la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité) seront vraisemblablement maintenus et assouplis notamment par le probable maintien de l'application du passe-sanitaire.

Le renouveau des inscriptions des vacanciers venant de tout horizon apparaît comme possible.

Le maintien des gestes barrières et précautions sanitaires seront toujours d'actualité si les protocoles l'exigent.

# Les prestations

## Comprises

- Hébergement en gîtes ou résidences de vacances
- Pré et post-acheminements depuis les villes proposées par Alpas (voir page 17)
- Pension complète (petit déjeuner, déjeuner et dîner) du déjeuner du premier jour au déjeuner du dernier jour
- Transport de Grenoble au lieu de séjour
- Transports sur place
- Loisirs et activités
- Encadrement
- Blanchissage des effets personnels
- Draps fournis

## Non comprises

- Le linge de toilette
- Les dépenses personnelles et l'argent de poche
- L'adhésion annuelle
- L'assurance annulation
- Les frais médicaux et infirmiers éventuels

## REMARQUES IMPORTANTES

L'ALPAS s'adresse à un public de personnes adultes déficientes intellectuelles.

Notre projet vise à permettre le bien-être et l'épanouissement de chacun au sein d'une collectivité et dans un milieu ouvert (lieux de vacances).

Les encadrants ne sont ni éducateurs spécialisés ni aides-soignants.

## Les séjours proposés dans cette brochure ne sont pas adaptés aux personnes :

- se déplaçant exclusivement en fauteuil roulant
- nécessitant un personnel éducatif ou médical spécialisé
- inaptes à la vie en collectivité
- dont l'épilepsie n'est pas stabilisée
- nécessitant l'intervention d'une IDE plus de 2 fois par jour

Les personnes circulant occasionnellement en fauteuil roulant doivent contacter l'Alpas au préalable pour une étude particulière de leur situation.

A défaut, la réservation peut être annulée à tout moment.

Cette démarche est garante du bien-être des participants et de la qualité de nos séjours.

# Atouts et valeurs

## L'expérience

Fondée en 1971, ALPAS est une Association Loi 1901 à but non lucratif dont le conseil d'administration est composé de parents, de professionnels de l'éducation spécialisée et de personnes qualifiées.

## La qualité et le sérieux...

L'ALPAS adhère au projet du Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adapté (CNLTA) qui élabore de nombreux outils pour garantir la qualité des vacances.



## La diversité

Mer et soleil, campagne, montagne, séjours à thème ... L'ALPAS propose de nombreuses formules de séjours et privilégie des lieux de séjours touristiques situés dans le grand sud-est et notamment la Méditerranée.

## La convivialité

Pour le bien-être de chacun, les séjours accueillent en général 12 vacanciers ... Les repas sont principalement préparés par les encadrants avec l'aide volontaire des vacanciers. Ambiance familiale au programme.

## La sécurité, l'organisation

L'ALPAS est composée de 5 permanents. L'équipe est en relation constante avec les séjours. L'ALPAS est sociétaire de la MAIF et bénéficie des services de MAIF Assistance en cas de besoin. En cas de difficulté à joindre un séjour, l'ALPAS peut communiquer sur demande les N° de téléphone portable des encadrants.



## L'encadrement des séjours

L'encadrement est assuré par des animateurs et responsables compétents et recrutés par l'ALPAS. Pour la plupart, ils reviennent chaque année. L'ALPAS forme les animateurs lors de sessions organisées à Grenoble, Paris...

## Agréments

L'ALPAS bénéficie de l'agrément « Vacances Adaptées Organisées » délivré par la Préfecture de la Région Rhône-Alpes.

L'ALPAS est immatriculée au « Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours » et est aussi agréée par l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV).

L'ALPAS adhère à l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT) qui milite pour un tourisme solidaire.



# Informations pratiques

Des informations plus détaillées sont envoyées avec le « Carnet de voyage ».

## Carnet de voyage

Envoi fin novembre. Il contient le trousseau, la convocation avec les lieux et horaires de prise en charge et des informations pratiques.

## Comment se rendre sur le séjour ?

A définir au moment de l'inscription. Voir page 15. Les départs et retours des séjours se font à Grenoble (adresse indiquée dans le carnet de voyage avec la convocation).

Le transport de Grenoble au lieu de séjour s'effectue avec les véhicules utilisés pendant le séjour. L'arrivée sur le lieu de séjour est en milieu/fin d'après-midi. Le retour à Grenoble se déroule dans les mêmes conditions qu'à l'aller et l'arrivée est prévue vers 17h00.

Pour les autres modes d'organisation de transport (pré et post acheminement), merci de consulter la page 17.

## Traitements médicaux et soins infirmiers

Merci de remplir avec soin la fiche médicale qui est transmise après votre inscription, notamment les soins qui nécessitent l'intervention d'une IDE.

Le traitement médical est distribué par l'équipe d'encadrement selon un protocole bien défini.

## Attention, il est indispensable de se munir de l'ordonnance avec le traitement.

En cas de maladie pendant le séjour, nous faisons appel à un médecin local.

En cas d'impossibilité de poursuite du séjour, un rapatriement peut être organisé avec MAIF Assistance.

## Les loisirs

En dehors des séjours à thème qui incluent un programme d'activités, l'ALPAS fait figurer dans sa brochure des « idées d'activités » non contractuelles. Il appartient aux encadrants d'élaborer avec les vacanciers un planning d'activités qui doit tenir compte des souhaits et possibilités de chacun.

## Couples

Dans tous les hébergements, l'accueil de couples est possible. Merci de le signaler à l'inscription pour prévoir l'installation.

## Mon carnet de vacances

Pendant le séjour il est possible de remplir un « carnet de vacances » (fourni) qui permet de retracer les meilleurs moments des vacances.



## Compte rendu individuel

Sur demande, l'ALPAS propose à la fin du séjour un compte rendu individuel établi par l'équipe d'encadrement.

## Que se passe-t-il si je ne peux pas partir ?

Si vous avez souscrit une « Assurance annulation » et que vous répondez aux conditions d'octroi de la garantie vous serez remboursé(e) de votre séjour et des frais annexes. Dans le cas contraire, il sera appliqué des « pénalités » selon la date d'annulation. (cf. page 18 et 19)

## Aides sociales

Possibilité d'obtenir des aides sociales auprès des organismes suivants : C.C.A.S. de votre Commune, Circonscription d'action sociale dépendant du Conseil Départemental, Aide sociale de votre mutuelle, Comité d'Entreprise, C.A.F., C.P.A.M., M.D.P.H., chèque ANCV, JPA.



7 Jours

JEUNES  
18 à 35 ANS



A1-A2

## VILLARD-DE-LANS 38

Altitude : 1100 mètres

**Séjour jeunes 18-35 ans — Glisse douce en Vercors**

Grand gîte implanté à deux pas du village, accès rapide à pied aux différents commerces et aux activités de loisirs.



Réveillon du  
31/12

### HÉBERGEMENT

Grand gîte tout équipé sur 3 niveaux, comprenant 7 chambres de 2 à 3 couchages à l'étage, 6 SDB, 5 WC, grande salle à manger, salon et grand terrain arboré.

### IDÉES D'ACTIVITÉS

Activités en lien avec la neige, plusieurs possibilités : découverte du chien de traineaux, balade en calèche, patinoire couverte, promenade en raquettes, luges d'hiver... en fonction de la météo, de l'enneigement et des attentes de chacun.

Villard-de-Lans, ses rues piétonnes, ses marchés, sa piscine à vagues, son bowling, son casino et son musée.

Animations diverses, concerts, jeux. Proche des navettes pour se rendre à la station.

Visite des villages typiques du Vercors, du château de Sassenage, du musée de la Préhistoire du Vercors, du musée de la Résistance, des grottes de Choranche, des grottes de la Luire, des cuves de Sassenage, des différentes fermes locales... Ou encore visite du centre de Pont-en-Royans avec ses maisons médiévales ou de Vizille avec son château.

Balade vers la Cascade de la Fauge ou autour du lac de la Moucherolle.

**TRANSPORT : Départ de Grenoble : 36 km / 50 min** en véhicules de tourisme (minibus ou voitures)

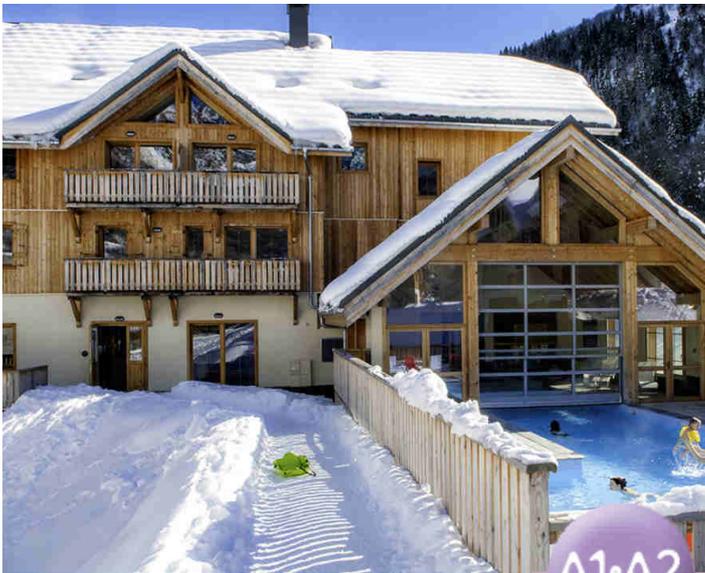
**PARTICIPANTS : 12 vacanciers + 3 encadrants**

**DATES : du 27/12 au 02/01**

**TARIF : 1 071 €**



JEUNES  
18 à 35 ANS



## ST-COLOMBAN LES SYBELLES

Altitude : 1 100 mètres

### Vacances en Maurienne

Résidence de tourisme au cœur d'un village de caractère, en Savoie, dans les Alpes du Nord.

A1•A2



### HEBERGEMENT

3 appartements en duplex comprenant chacun 3 chambres de 2 couchages, 1 SDB et 2 WC, balcon.

Piscine intérieure et extérieure chauffée, sauna.

### IDEES D'ACTIVITES

Balades en raquettes, séances multi-luges, chiens de traîneaux.

Activités de la station : marchés et animations, bowling, luge, restaurants...

Visites de fromageries, découverte de la gastronomie savoyarde.

**TRANSPORT** : Départ de Grenoble : 107 km / 01h20 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures)

**PARTICIPANTS** : 12 vacanciers + 3 encadrants

**DATES** : du 27/12 au 02/01

**TARIF** : 1 113 €



7 Jours

## SAINT-GILLES

Au cœur de la Camargue

Gîte situé au cœur de la Camargue, à proximité des villes d'Arles et de Nîmes, non loin des stations balnéaires d'Aigues-Mortes et les Saintes-Maries-de-la-Mer.

A1•A2



### HEBERGEMENT

Gîte confortable et spacieux avec 2 niveaux au sein d'un mas entièrement rénové. Chambres de 2 à 3 couchages avec salles de bains attenantes pour certaines, jardin aménagé, terrasse.

### IDEES D'ACTIVITES

Des coteaux des Costières à la plaine de Camargue, le territoire allie patrimoine remarquable et possède une diversité de paysages façonnés par les productions agricoles.

La Camargue, sa nature riche et unique, la réserve naturelle, ses traditions. Balades et visites au bord de mer, ports de plaisances, illuminations. Sculpteur, santons, marchés provençaux, boutiques, restaurants ...

**TRANSPORT** : Départ de Grenoble : 268 km / 02h30 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures)

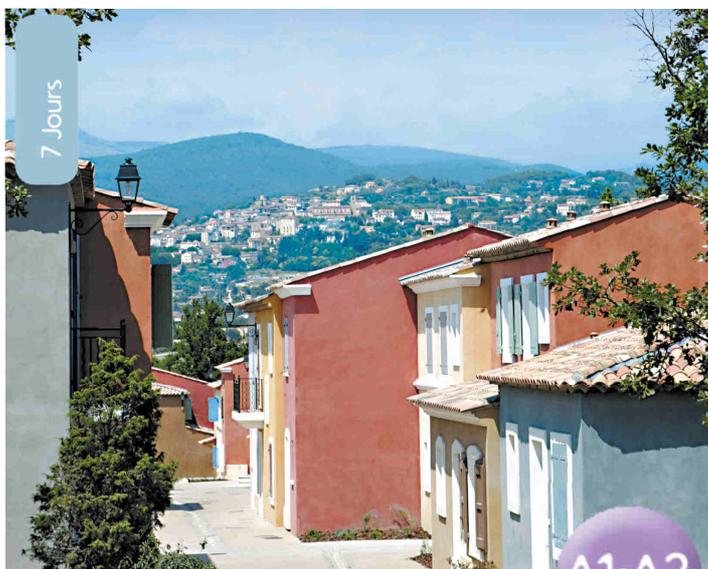
**PARTICIPANTS** : 12 vacanciers + 3 encadrants

**DATES** : du 27/12 au 02/01

**TARIF** : 973 €



7 Jours



A1-A2

## FAYENCE

### Spa & Bien-être

Résidence de tourisme située à proximité du village provençal de Fayence dans l'arrière-pays varois et à 30 km de Saint-Raphaël dans le Var.



Réveillon du  
31/12

### HEBERGEMENT

3 maisons en duplex de 74 m<sup>2</sup>, comprenant chacune 3 chambres de 2 couchages, 2 SDB, 3 WC. Environnement piétonnier au cœur de la pinède.

### AU PROGRAMME

Accès au sauna, hammam et piscine, ainsi qu'une prestation bien-être (massage relaxant) au sein du spa de la résidence.

*Séjour bien-être, il ne s'agit pas d'une cure thermale.*

**ATTENTION : Certificat médical obligatoire.**

### IDÉES D'ACTIVITÉS

Visite de Fayence et ses curiosités, Grasse et ses fabriques de parfums, la côte varoise avec les villes de Saint-Cézaire, Montauroux, Saint-Raphaël, Fréjus, Cannes et leurs animations de fêtes de fin d'année (marchés de Noël, fêtes foraines illuminées...)

**TRANSPORT : Départ de Grenoble : 435 km / 04h00**  
en véhicules de tourisme (minibus ou voitures)

**PARTICIPANTS : 12 vacanciers + 3 encadrants**

**DATES : du 27/12 au 02/01**



**TARIF : 1 092 €**

8  
www.alpas.fr



B1

## MONTAOUX

### Spa & Bien-être

Résidence de tourisme située dans le village provençal de Montauroux, à la frontière des Alpes Maritimes, du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur et à 35 min de Cannes



Réveillon du  
31/12

### HEBERGEMENT

3 maisons de 63 m<sup>2</sup> en duplex et entièrement équipées, comprenant chacune 3 chambres de couchages, 1 SDB, 2 WC, terrasse et salon de jardin.

### AU PROGRAMME

2 demi-journées de détente pour profiter de la piscine chauffée et du sauna, ainsi qu'une prestation bien-être (massage relaxant) au sein d'un institut bien-être.

*Séjour bien-être, il ne s'agit pas d'une cure thermale.*

**ATTENTION : Certificat médical obligatoire.**

### IDÉES D'ACTIVITÉS

Montauroux, ses places et fontaines, les villages perchés du Pays de Fayence, les artisans locaux (céramistes, potiers, souffleurs de verre...), les marchés de Noël provençaux.

**TRANSPORT : Départ de Grenoble : 429 km / 04h00**  
en véhicules de tourisme (minibus ou voitures)

**PARTICIPANTS : 9 vacanciers + 3 encadrants**

**DATES : du 27/12 au 02/01**



**TARIF : 1 085 €**



B1

## LAURIS

### *Découverte de l'équitation en Provence*

Entre Provence et Lubéron, le Mas de Recaute est situé au pied du Lubéron, au cœur du Parc Régional du Lubéron ; à 30 minutes de Salon-de-Provence



Réveillon du  
31/12

### HEBERGEMENT

Gîte tout équipé de plain-pied, comprenant 6 chambres de 2 à 3 couchages, chacune équipée d'une SDB et WC. Pièce de vie et salle à manger attenantes. Cadre calme et paisible, grand jardin. Centre équestre et compagnie des chevaux sur place.

### AU PROGRAMME

2 demi-journées de découverte de l'équitation : présentation des chevaux, équipement, soins aux animaux et balades douces individuelles encadrées par des moniteurs diplômés (en fonction de la météo).

### IDÉES D'ACTIVITÉS

Découverte des villages du Lubéron, visite d'une fromagerie de chèvre à La Roque-d'Anthéron, Aix-en-Provence et ses boutiques provençales, les marchés de Noël de la région,

**TRANSPORT** : Départ de Grenoble : 267 km / 02h30 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures)

**PARTICIPANTS** : 12 vacanciers + 3 encadrants

**DATES** : du 27/12 au 02/01



**TARIF** : 966 €

7  
Jours



B1

## ROUSSET—AIX EN PROVENCE

### *Gourmandises du Pays d'Aix*

Résidence de bon confort située à seulement 15 minutes du cœur d'Aix-en-Provence et à 40 minutes de Marseille



Réveillon du  
31/12

### HEBERGEMENT

Gîte confortable et spacieux avec 2 niveaux au sein d'un mas entièrement rénové. Chambres de 2 à 3 couchages avec salles de bains attenantes pour certaines, jardin aménagé, terrasse.

### IDÉES D'ACTIVITES

Des coteaux des Costières à la plaine de Camargue, le territoire allie patrimoine remarquable et possède une diversité de paysages façonnés par les productions agricoles. La Camargue, sa nature riche et unique, la réserve naturelle, ses traditions. Balade et visite au bord de mer, ports de plaisances, illuminations. Sculpteur, santons, marchés provençaux, boutiques, restaurants ...

**TRANSPORT** : Départ de Grenoble : 306 km / 02h45 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures)

**PARTICIPANTS** : 12 vacanciers + 3 encadrants

**DATES** : du 27/12 au 02/01



**TARIF** : 959 €

11 Jours



A1-A2

## CAPESTANG

### *Au pays du Canal du Midi*

Gîte à 30 minutes de la mer, au cœur d'un petit village de caractère et très animé, à 15 kilomètres de Béziers et de Narbonne.



### HEBERGEMENT

Gîte de charme au cœur du village, à proximité de tous commerces avec pierres et poutres apparentes, mitoyen au château de Capestang, comprenant 6 chambres de 2 à 3 couchages, 3 SDB et 3 WC. Cuisine équipée et ouverte sur la pièce de vie.

### IDEES D'ACTIVITES

Découverte des lieux historiques, de Capestang et son port sur le Canal du Midi, de la Collégiale Saint Etienne ou du Château de Capestang.

Le Canal du Midi : balades, visite des Neuf Écluses de Fonseranes à Béziers ou de Carcassonne avec ses remparts ; les illuminations de Noël, du bord de mer, des plages de Gruissan et de l'étang. Valras, Sérignan ou du Cap d'Agde sont possibles, tout comme partir à la rencontre de l'Artisanat traditionnel et des producteurs locaux.

**TRANSPORT : Départ de Grenoble : 375 km / 03h30**  
en véhicules de tourisme (minibus ou voitures)

**PARTICIPANTS : 12 vacanciers + 3 encadrants**

**DATES : du 23/12 au 02/01**

**TARIF : 1 166 €**



A1-A2

## ALBARON

### *Découverte de la Camargue*

Gîtes situés entre Les-Saintes-Maries-de-la-Mer et Arles, proche de l'étang du Vaccarès au cœur de la Camargue.



### HEBERGEMENT

2 gîtes tout confort, 1 avec étage et le second de plain-pied, entièrement équipés terrasse ombragée et jardin .

### IDEES D'ACTIVITES

A proximité, le village d'Albaron, ses restaurants, ses boutiques, ses marchés estivaux. Promenade à cheval ou en calèche, visite de manades....

Les Saintes-Maries-de-la-Mer petite, village de pêcheurs en plein cœur de la Camargue, découverte de la culture du Languedoc et de sa gastronomie.

A 30km, le magnifique village fortifié d'Aigues-Mortes et son salin, les nombreuses plages des stations balnéaires du Grau-du-Roi et de la Grande-Motte, balades en bord de mer.

Visite d'Arles, ville d'art et d'histoire, le musée de la Camargue, les marais du Vigueirat.

**TRANSPORT : Départ de Grenoble : 287 km / 02h45**  
en véhicules de tourisme (minibus ou voitures)

**PARTICIPANTS : 12 vacanciers + 3 encadrants**

**DATES : du 23/12 au 02/01**

**TARIF : 1 188 €**





11 Jours

A1-A2

## SAINT SORLIN EN BUGEY

### Spa & Bien-être

Gîte situé au cœur d'un village de caractère dans la vallée du Bugey, dans le département de l'Ain au cœur du Jura.



Réveillons du  
24/12 et 31/12

### HÉBERGEMENT

Gîte tout confort sur 3 niveaux, comprenant 6 chambres de 2 à 3 couchages accessibles par des escaliers, 4 SDB, 4 WC, terrasse et jardin privatif.

### AU PROGRAMME

Sur place, espace piscine-spa intérieur avec sièges de massage et nage à contre-courant.

2 soins effectués par une masseuse professionnelle : 1 massage chinois de 30 minutes (jambes et pieds) ou 1 massage du visage Kobido et 1 massage du dos.

*Séjour bien-être, il ne s'agit pas d'une cure thermale.*

**ATTENTION : Certificat médical obligatoire.**

### IDÉES D'ACTIVITÉS

Visite de la cité médiévale de Pérouges, les grottes de la Balme, la cité de Crémieu, le site archéologique de Larina, l'Abbaye d'Ambronay, le parc des Oiseaux, le lac de Nantua, les marchés, les boutiques, les restaurants et les illuminations.

Excursions à Lyon, ses quartiers historiques de Saint-Jean et Fourvière, son patrimoine culturel et gastronomique...

**TRANSPORT : Départ de Grenoble : 136 km / 01h25** en véhicules de tourisme (minibus ou voitures)

**PARTICIPANTS : 12 vacanciers + 3 encadrants**

**DATES : du 23/12 au 02/01**



**TARIF : 1 364 €**

11 Jours



B1

## MALAUCENE

### Spa & Bien-être

Hébergement en maisons de bon confort dans un domaine résidentiel, au cœur du pays Ventoux-Provence et à 40 minutes de la ville d'Orange.



Réveillons du  
24/12 et 31/12

### HÉBERGEMENT

2 maisons de très bon confort, de plain-pied et entièrement équipées avec chacune 4 à 5 chambres de 2 à 3 couchages, 2 SDB, 2 WC, 1 cuisine équipée, une terrasse et un parc arboré sécurisé.

### AU PROGRAMME

2 demi-journées de détente et bien-être au spa, avec accès à la piscine, sauna et hammam. Une prestation au choix : massage ou soin du visage.

*Séjour bien-être, il ne s'agit pas d'une cure thermale.*

**ATTENTION : Certificat médical obligatoire.**

### IDÉES D'ACTIVITÉS

Visite d'Avignon, de Nîmes, de Carpentras, son marché provençal et la fabrique du berlingot, célèbre confiserie du Mont-Ventoux, de la ville d'Orange et ses arènes antiques, marchés de Noël de la région.

**TRANSPORT : Départ de Grenoble : 214 km / 02h25**  
en véhicules de tourisme (minibus ou voitures)

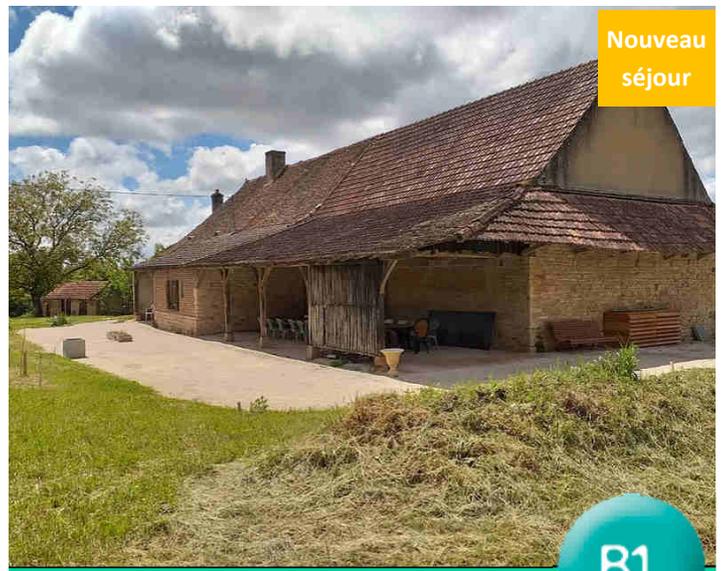
**PARTICIPANTS : 12 vacanciers + 3 encadrants**

**DATES : du 23/12 au 02/01**



**TARIF : 1 331 €**

Nouveau  
séjour



B1

## SAVIGNY SUR SEILLE

### Flânerie au cœur de la Bresse bourguignonne

Maison de vacances située entre les contreforts du Jura à l'est et les berges de la Saône à 10 km de Louhans au cœur de la Bresse.



Réveillons du  
24/12 et 31/12

### HÉBERGEMENT

Grande maison de 450 m2 de plain-pied et accessible aux personnes présentant un handicap moteur, visuel, auditif ou mental, composée de ses 9 chambres de deux couchages en lit individuel, 6 SDB dont 2 avec douche à l'italienne, 7 WC. Pièce de vie de 75 m2, un salon de 30m2 et une cuisine ouverte de 15m2, entièrement équipée.

### IDÉES D'ACTIVITÉS

Visites d'une ferme à proximité avec différents ateliers : approche et soins aux animaux (moutons, chèvres, vaches, poney, lama, lapins, volailles...), rentrée du troupeau, confection de fromage et de pain, fabrication de nichoirs, herbiers...

Découverte de Louhans, son marché traditionnel et local, animations de fin d'année, restaurants...

**TRANSPORT : Départ de Grenoble : 229 km / 02h15**  
en véhicules de tourisme (minibus ou voitures)

**PARTICIPANTS : 12 vacanciers + 4 encadrants**

**DATES : du 23/12 au 02/01**

**TARIF : 1 177 €**





B1

## PUISSERGUIER

### Échappée en Languedoc

Situé entre mer et montagne, entre le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc et le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise.



### HEBERGEMENT

Maison de vacances avec une grande cuisine équipée, une double salle à manger, un studio, 3 chambres familiales, une grande chambre divisée en deux espaces, 6 WC et salles d'eau privées, une salle d'activités pédagogique, une salle d'expression en mezzanine, une cour aménagée, un ascenseur.

### IDEES D'ACTIVITES

À Puisserguier et aux alentours, commerces, restaurants et marchés locaux. Découverte au cœur du village circulaire du Château de Puisserguier, l'Écomusée de la vie d'autrefois. Découverte de l'Abbatiale de Capestang, l'Oppidum d'Ensérune à Nissan, Narbonne classée ville d'Art et d'Histoire ou encore les villages de Olargues et Minerve classés parmi les plus beaux villages de France.

**TRANSPORT** : Départ de Grenoble : 376 km / 03h30 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures)

**PARTICIPANTS** : 12 vacanciers + 3 encadrants

**DATES** : du 23/12 au 02/01



**TARIF** : 1 254 €



11 Jours

B1

## SUZE LA ROUSSE

### Ambiance provençale

Gîtes situés dans une bâtisse de caractère, à 2km du village de Suze-la-Rousse, en Drôme Provençale.



### HEBERGEMENT

2 gîtes entièrement équipés sur 2 étages, comprenant au total 7 chambres de 2 à 3 couchages, 9 SDB, 9 WC, grande pièce à vivre, une cuisiné équipée, cour intérieur.

### AU PROGRAMME

Visite des villages de Suze-la-Rousse, Rochebude, escapade au Mont-Ventoux. Découverte des villes d'Orange, Nyons, site troglodyte château de la Drôme, théâtre antique.

Rencontre avec les produits du terroir (olives, nougat, lavande), la Maison de la Truffe, les marchés provençaux et la féerie de fin d'année...

**TRANSPORT** : Départ de Grenoble : 180 km / 02h00 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures)

**PARTICIPANTS** : 12 vacanciers + 3 encadrants

**DATES** : du 23/12 au 02/01



**TARIF** : 1 188 €

11 Jours

7 Jours



B2•B3

## SAINT MAURICE EN TRIÈVES

Altitude : 870 mètres

Montagne douce

Centre de séjours et de vacances adapté PMR dans le Trièves, au sud de l'Isère, aux portes de la Provence



Réveillons du  
24/12 et 31/12

### HÉBERGEMENT

Hébergement accessible en fauteuil roulant comprenant 12 chambres de 1 à 2 couchages avec SDB et WC adaptés attenants, salle d'activités et salle télévision.

**REPAS** : Restauration en pension complète élaborée par le personnel qualifié du centre.

### IDÉES D'ACTIVITÉS

Possibilités d'approche de **chiens nordiques Samoyèdes**, approche de l'animal, promenade adaptée et possible en fauteuil.



Animations autour des fêtes de fin d'années.

Excursions adaptées et découverte du Trièves, du patrimoine rural, apprécier les œuvres des artistes (vannerie, théâtre, fermes), savourer des produits locaux.

balades Visite du parc de Vizille, mélange de nature et de jardins écologiques à « Terre Vivante » à Mens, les villages de Chichilianne, Trézannes et Monteynard, point de vue sur le Mont Aiguille, entre lacs et montagnes. Découvertes gastronomiques locales, marchés et féerie de Noël.

**TRANSPORT** : Départ de Grenoble : 73 km / 01h00 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures)

**PARTICIPANTS** : 15 vacanciers + 5 encadrants

**DATES** : du 23/12 au 02/01

**TARIF** : 1 969 €

**DATES** : du 27/12 au 02/01

**TARIF** : 1 274 €



# FICHE DE RÉSERVATION



HIVER 2021-22

A retourner à : **ALPAS** - 30 cours de la Libération – 38100 GRENOBLE  
Tél. : 04 76 46 50 65 Fax : 04 76 87 38 78 E-mail : contact@alpas.fr Site web : www.alpas.fr

M.  M<sup>me</sup>

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Âge \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_

Adresse où doivent être envoyées les informations de séjour

Etablissement  Particulier

Nom \_\_\_\_\_

Personne à contacter pour la gestion de l'inscription

\_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Fax \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

Adresse de facturation

À remplir si différentes de celle ci-dessus

Nom et prénom \_\_\_\_\_ si particulier

Intitulé \_\_\_\_\_ si établissement

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Lieu de séjour souhaité

**Rappel** : le choix s'effectue en fonction du niveau d'autonomie

Séjour \_\_\_\_\_

Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

• Nous contacter au **04 76 46 50 65** pour vérifier la disponibilité du séjour.

• Vérifier sur le descriptif du séjour si un certificat **de non contre-indication** est nécessaire.

Assurance annulation 3,93 % du montant du séjour

Oui  Non

Attention : case à cocher impérativement; à défaut, l'assurance annulation sera facturée.  
L'assurance annulation sera facturée sur la facture de solde.

Couple

Je souhaite partir en couple avec : \_\_\_\_\_

Ci-joint votre 1<sup>er</sup> règlement

• acompte de 350 €	350 €
• cotisation annuelle de 28 € (valable du 01/10/21 au 30/09/22)	28 €
<b>TOTAL</b>	<b>378 €</b>

Vos départs et retours

## CHOIX 1

Rendez-vous à Grenoble Aller  Retour   
Le lieu exact du RdV à Grenoble (Réduction de 15€) (Réduction de 15€)  
vous sera communiqué dans le carnet de voyage

## CHOIX 2

Arrivée/départ en gare de Grenoble Aller  Retour   
(Réduction de 15€) (Réduction de 15€)

## CHOIX 3

Rendez-vous sur le séjour Aller  Retour   
(Réduction de 15€) (Réduction de 15€)

## CHOIX 4

Rendez-vous en gare proche du séjour Aller  Retour   
(Réduction de 15€) (Réduction de 15€)

## CHOIX 5

Pré et post acheminement (tarifs inclus dans le prix du séjour)

Albertville Aller  Retour

Chambéry Aller  Retour

La Tour du Pin Aller  Retour

Valence Aller  Retour

Vienne Aller  Retour

Villeurbanne Aller  Retour

Pour d'autres villes, nous contacter

Merci de remplir le questionnaire suivant :

### Un dossier plus détaillé vous sera envoyé ultérieurement

- A besoin d'un rolateur ou déambulateur  Oui  Non
- Circule en fauteuil roulant  Oui  Non
- Si oui, possède un appui plantaire  Oui  Non
- Peut avoir des problèmes de comportement (fugues, difficultés d'intégration, violence, agressivité...  Oui  Non

Précisions complémentaires : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Cas particulier : Dans ce cas nous consulter impérativement.

- Fauteuil  Loué sur le séjour  En votre possession
- Rolateur ou déambulateur  Loué sur le séjour  En votre possession

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions particulières et générales de vente.

Date et signature :

L'ALPAS adhère au CNLTA (Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés) et à sa Charte Nationale de Qualité afin de promouvoir et garantir des séjours de vacances de qualité pour les personnes en situation de handicap mental ou psychique.

### **Choisir un Organisme de Vacances Adaptées membre du CNLTA, c'est un engagement sur :**

- une écoute particulière sur le projet personnel du futur vacancier ;
- des séjours proposés en petits groupes, pour un aspect convivial ;
- une formation adéquate pour les animateurs accompagnateurs et les responsables de séjours adaptés et une préparation optimale des séjours ;
- des visites sur les lieux de vacances réalisées par des professionnels bénévoles pour s'assurer de la qualité des séjours
- un calcul optimum des temps de transport pour le bien-être des vacanciers ;
- une cellule médiation en cas de litige lors d'un séjour avec l'un des adhérents du CNLTA ;
- l'assurance de la validité des agréments obligatoires au fonctionnement de séjours de vacances adaptées.

*Pour les vacanciers et leurs représentants le CNLTA préconise :*

- Une inscription sincère et objective pour que la personne soit orientée sur un séjour lui correspondant.
- De privilégier le partenariat avec l'organisme de vacances.

*Le CNLTA a pour objectif l'amélioration constante du secteur d'activité des vacances pour personnes en situation de handicap.*

**Les vacances : bien les choisir et les préparer, c'est la clé de la réussite !**

**CNLTA**  
 41 rue du jardin public – BP 40197  
 79205 PARTHENAY Cedex  
 Tel : 05.49.71.01.32  
 site: <http://www.cnlta.asso.fr>  
 mail: [cnlta@cnlta.asso.fr](mailto:cnlta@cnlta.asso.fr)

## **Conditions d'octroi**

### **de la garantie en cas de souscription à l'assurance annulation**

La garantie pourra être mise en œuvre dans tous les cas où

#### **1 Le décès**

- du participant lui-même, de son conjoint ou de son concubin, de ses ascendants ou descendants en ligne directe,
- de la personne figurant sur le même bulletin de réservation que le participant,
- des frères, des soeurs, des beaux-frères ou des belles-soeurs, des gendres, des belles-filles du participant.

#### **2 Une maladie médicalement constatée**

ou un accident corporel subi, y compris lors d'un attentat, entraînant l'impossibilité de quitter la chambre pendant une durée minimum de huit jours.

#### **3 La destruction accidentelle des locaux**

professionnels ou privés occupés par le participant propriétaire ou locataire, survenue après la souscription du contrat et nécessitant impérativement sa présence sur les lieux du sinistre le jour du départ.

#### **4 Le licenciement économique :**

- du participant, de son conjoint ou de son concubin,
- du père ou de la mère ou de la personne ayant fiscalement à charge le participant mineur.

*Toutefois, elle ne peut s'exercer :*

- pour tout fait provoqué intentionnellement par le participant,
- pour la grossesse, l'Interruption Volontaire de Grossesse, la maladie ou l'accident préexistant à la souscription du contrat,
- pour la maladie ou l'accident en cours de séjour,
- en cas de guerre civile ou étrangère,
- en cas d'irradiation provenant de transmutation de noyaux d'atome et de la radioactivité,
- pour les cataclysmes naturels à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application de la loi du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

#### **Étendue de la garantie dans le temps :**

La garantie prend effet à compter de l'inscription au voyage, au séjour ou pour la location. Elle ne s'exerce pas en cours du voyage, du séjour ou de la location.

#### **Montant de la garantie :**

Sont couvertes au titre du présent contrat toutes sommes versées dès l'inscription à l'organisateur ou à l'organisme de location (acompte, arrhes, dédit) dans la limite d'un plafond égal au coût du voyage, du séjour ou de la location.

#### **Ne sont pas compris dans le remboursement :**

- la cotisation à l'ALPAS.
- le règlement de l'assurance annulation.

#### **Formalité de déclaration :**

Le participant ou ses ayant droits sont tenus sous peine de déchéance, d'aviser dans les 10 jours suivant la survenance de l'événement, l'association sociétaire par courrier recommandé.

# Organiser vos départs et retours

HIVER 2021-22

Tous les départs et retours des séjours Hiver 2021/2022 transitent via GRENOBLE (appelé « lieu de départ »). A titre indicatif, les départs sont prévus à 10h00, les retours à 17h00 à GRENOBLE.

Les lieux exacts de rendez-vous et horaires sont communiqués fin novembre dans le carnet de voyage.

## CHOIX DE DEPART ET DE RETOUR

Choisissez, en fonction de votre lieu d'habitation, l'option de départ et de retour qui vous convient le mieux et reportez ce choix sur la fiche de réservation (le choix peut être différent à l'aller et au retour).

### Choix 1 : DÉPART GRENOBLE

Rendez-vous directement sur le lieu de départ (réduction de 15 € sur le prix du séjour) et de retour à GRENOBLE (réduction de 15 € sur le prix du séjour). Le lieu exact de départ à Grenoble sera communiqué dans le carnet de voyage.

### Choix 2 : ARRIVEE/DEPART EN GARE DE GRENOBLE

Accueil et accompagnement en gare de Grenoble

Prise en charge par le personnel de l'Alpas les jours de départ et retour. Concerne les personnes qui peuvent voyager seules en train (réduction de 15 € à l'aller et 15 € au retour sur le prix du séjour)

### Choix 3 : RENDEZ-VOUS SUR LE SEJOUR

Dépose ou récupération directement sur le lieu de séjour

(réduction de 15€ à l'aller et de 15€ au retour sur le prix du séjour).

Attention pour les horaires de rendez-vous, nous consulter impérativement par téléphone : 04 76 46 50 65.

### Choix 4 : RENDEZ-VOUS EN GARE PROCHE DU SEJOUR

Rendez-vous en gare SNCF ou gare Routière à proximité du lieu de votre séjour (réduction de 15€ à l'aller et de 15€ au retour sur le prix du séjour).

Attention pour les horaires de rendez-vous, nous consulter impérativement par téléphone : 04 76 46 50 65.

Ce service s'adresse à des personnes autonomes et capables d'attendre seules en gare.

### Choix 5 : PRE/POST ACHEMINEMENT

Il appartient à la famille ou à l'établissement qui choisit ce service de :

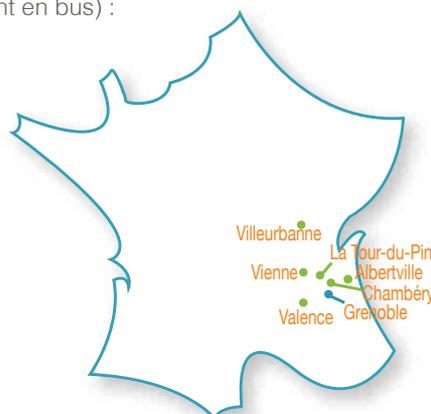
- vérifier si l'état de santé de la personne est compatible avec un trajet collectif de plusieurs heures,

- vérifier si transiter par Grenoble ne rallonge pas leur temps de trajet de manière trop importante.

Trajets encadrés par des convoyeurs à raison de 1 accompagnant pour 10 personnes transportées au minimum. Pour chaque trajet, un numéro d'appel direct du responsable de convoi peut vous être communiqué sur simple demande téléphonique.

Trajet vers Grenoble et retour à partir de 6 villes (inclus dans le prix du séjour, trajets effectués principalement en bus) :

- Albertville (73)
- Chambéry (73)
- La Tour du Pin (38)
- Valence (26)
- Vienne (38)
- Villeurbanne (69)



Cocher la ville choisie dans la fiche de réservation.

(D'autres lieux de prise en charge peuvent être envisagés - nous consulter dès l'inscription)

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES SEJOURS

ALPAS, 30 Cours de la libération à GRENOBLE – 04.76.46.50.65 – [contact@alpas.fr](mailto:contact@alpas.fr),  
Association régie par la Loi de 1901, enregistrée à la Préfecture de l'Isère sous le N°0381006692 - J.O. du 17/08/1982  
Immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le N°IM3810060,  
Agrément Vacances Adaptées Organisées délivré par la Préfecture de la région Auvergne Rhône-Alpes (Arrêté n.20-48 du 19 juin 2020),  
Fonds de garantie déposé à l'UNAT (FMS/UNAT - 8 rue César Franck, 75015 Paris – [fms@unat.asso.fr](mailto:fms@unat.asso.fr) – 01 47 83 21 73)

### MODALITES DE PAIEMENT

Avec l'envoi de la fiche de réservation, paiement d'un acompte de 350€ accompagné de 28,00 € d'adhésion (1 seul chèque ou 1 seul virement). L'ALPAS vous adresse un devis avec des frais annexes éventuels facturés et le montant de l'assurance annulation éventuellement souscrite et un contrat de vente à retourner signé. A réception l'ALPAS vous adresse une facture avec le solde du séjour à régler un mois avant le début du séjour.

Solde du séjour : à réception de la facture et au plus tard 1 mois avant le départ, règlement du solde du séjour, des frais annexes facturés et du montant de l'assurance annulation éventuellement souscrite.

En cas d'inscription moins de 30 jours avant le départ, l'intégralité des frais est due. Toute personne n'ayant pas réglé son solde un mois avant ou se présentant au départ d'un séjour ou voyage, ou sur le lieu de séjour sans avoir au préalable réglé son solde, se verra refusée. Dans ce cas, l'acompte sera conservé par ALPAS.

Les règlements sont à adresser par chèque libellé à l'ordre de A.L.P.A.S., par virement bancaire, chèques - vacances ou mandat international à l'adresse indiquée ci-dessus. Les frais d'opérations sont à la charge de l'acheteur.

### INFORMATIONS VOYAGES

En cas de voyage avec transport aérien, après l'inscription au voyage, toute modification portant sur le transport et notamment sur les noms/prénoms du voyageur est susceptible d'entraîner des frais supplémentaires et/ou des pénalités dont le montant devra impérativement être versé par le voyageur, auprès d'ALPAS, par tout moyen avant le départ. Faute d'encaissement, ALPAS ne saurait être tenue de procéder aux modifications souhaitées.

En cas de voyage avec transport aérien, le vacancier doit présenter à la réservation une copie de la CNI ou d'un passeport en cours de validité pour la période du voyage. L'ALPAS ne pourrait être tenue responsable de la non-présentation d'une pièce d'identité en cours de validité au moment du voyage.

### RESPONSABILITES DE L'OPERATEUR

En cas de mise en jeu de la responsabilité de L'ALPAS en raison des agissements des prestataires, il sera fait application des limites de dédommagement prévues par les conventions internationales, conformément à l'article L211-17- IV du Code du Tourisme. Sauf en cas de préjudices corporels, la responsabilité financière maximale de l'ALPAS sera limitée à trois fois le prix total du voyage.

L'ALPAS ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des voyageurs.

Conformément à l'article L211-16 du Code du tourisme, L'ALPAS ne pourrait être tenue pour responsable notamment des événements suivants: retard ou impossibilité d'un participant de présenter des documents exigés en règle (que ce soit des documents administratifs et/ou sanitaires requis pour entreprendre le voyage), perte ou vol de ces documents et/ou des billets d'avion, circonstances imprévisibles, exceptionnelles et inévitables (telles que grèves, événements sociaux, troubles politiques, intempéries et émeutes. Mais aussi incidents techniques ou administratifs extérieurs, pannes, pertes ou vols de bagages ou autres effets personnels des voyageurs. L'assurance souscrite par l'ALPAS ne garantit pas les dommages, les vols, la perte d'effets ou d'objets personnels qui devront être assurés par leur propriétaire.

ALPAS se réserve le droit :

- de mettre en œuvre un rapatriement pour raison médicale après avis d'un médecin local. L'ALPAS informe alors le foyer ou la famille de la décision prise.
- de mettre fin au séjour d'un participant, après en avoir informé la famille et/ou l'établissement, si son comportement venait à nuire au bon fonctionnement d'un séjour et aux bonnes relations du groupe. Les frais engagés pour le retour seront alors à la charge de la famille ou du foyer. Les familles et/ou établissements doivent impérativement prévoir un lieu d'accueil en cas de rapatriement. Dans le cas contraire, ALPAS se réserve le droit de faire appel aux autorités compétentes (DDCS, Gendarmerie...).

ALPAS déclinera toute responsabilité en cas d'accident sur-venu par suite d'une transmission d'information erronée ou incomplète ou de documents – notamment médicaux – mal remplis.

### MODIFICATION OU RESOLUTION DU SEJOUR DU FAIT DE L'OPERATEUR AVANT LE DEPART

Si un professionnel modifie un élément dit essentiel du contrat de voyage, avant le départ, et que le voyageur opte pour la résolution de son séjour, il a désormais le droit d'être remboursé dans un délai de 14 jours maximum. (art. L211-13)

Le professionnel conserve la possibilité d'annuler un séjour faute de participant jusqu'à 20 jours avant le départ si le séjour est supérieur à 6 jours.

En cas de résolution, l'ensemble des paiements effectués par le voyageur ou en son nom devront être remboursés, les frais de résolution appropriés déduits, dans un délai de 14 jours au plus tard après la date de résolution du contrat (art. R211-10).

Si l'annulation a lieu :

- Plus de 60 jours avant la date du départ : 5% du montant total du dossier (hors assurance)
- De 60 à 31 jours avant la date du départ : 15% du montant total du dossier (hors assurance)
- De 30 à 21 jours avant la date du départ : 35% du montant total du dossier (hors assurance)
- De 20 à 14 jours avant la date du départ : 50% du montant total du dossier (hors assurance)
- De 13 à 7 jours avant la date du départ : 75% du montant total du dossier (hors assurance)

A moins de 7 jours avant la date du départ : 100% du montant total du dossier (hors assurance).

Cas particuliers, indépendamment de la date d'annulation ou de modification de contrat, les frais suivants s'ajoutent au barème ci-dessus :

Les frais fixes aériens : 100% des frais sont non remboursables en cas d'annulation ou de modification de votre plan de vol, dans ce cas le barème ci-dessus ne s'applique que sur le prix du voyage sans le vol. Les frais d'assurance et d'inscription : que vous ayez souscrit une assurance multi-risques ou une assurance annulation, le montant de l'assurance et la cotisation annuelle sont dus et ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

## REVISION DU PRIX

ALPAS peut être amenée à modifier ou à substituer un lieu de séjour ou un mode de transport à un autre. Dans ce dernier cas, aucun dédommagement ne pourra être demandé.

ALPAS ne peut prévoir à la date de publication de ses tarifs les fluctuations de change, ni les hausses du coût des transports aériens, maritimes, fluviaux et terrestres, ni les fluctuations de taxes et redevances. Dans ce cas, ALPAS, et conformément à la loi, se réserve expressément la possibilité de réviser ses prix de vente, à la hausse comme à la baisse, en fonction des variations du coût des transports notamment liés au carburant, aux redevances et taxes (taxes d'aéroport, d'embarquement et de débarquement) et de celui du taux de change de la devise du pays concerné.

L'ALPAS peut se trouver dans l'obligation d'opérer ces ajustements jusqu'à 20 jours avant le départ conformément à l'article L211-12 du Code du tourisme, dès lorsqu'ils ne sont pas significatifs, sans possibilité de résolution sans frais de votre part.

La hausse tarifaire ne pourra excéder 8 % du prix total du séjour et devra concerner uniquement certains coûts.

Au-delà, le vacancier devra se voir proposer le choix entre l'acceptation de la modification du prix du séjour et la résolution sans frais.

## CESSION DU CONTRAT

Tout voyageur a le droit de céder son contrat de voyage à un autre voyageur moyennant des frais raisonnables et réels, et ce minimum 7 jours avant la date de départ.

Conformément à l'article R.211-7 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder votre contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que vous pour effectuer le voyage tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Vous êtes tenu d'informer ALPAS de votre décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception et au plus tard sept jours avant le début du voyage.

En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais induits par la cession qui vous seront communiqués. Le cédant et le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuellement occasionnés par cette cession.

## MOYENS DE RECLAMATION

Toute réclamation doit être adressée par pli recommandé dans un délai de vingt et un jours après la fin du séjour.

En cas de litige survenant dans l'exécution du présent contrat, les parties conviennent de se soumettre aux dispositions du Droit français devant les tribunaux de Grenoble.

ALPAS déclinera toute responsabilité en cas d'accident survenu par suite d'une transmission d'information erronée ou incomplète ou de documents – notamment médicaux – mal remplis. (Art.R211-6 du Code du Tourisme)

Après avoir saisi le service réclamation de l'ALPAS et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site: [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel).

## DROITS DU VOYAGEUR

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. ALPAS sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, ALPAS dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat. Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

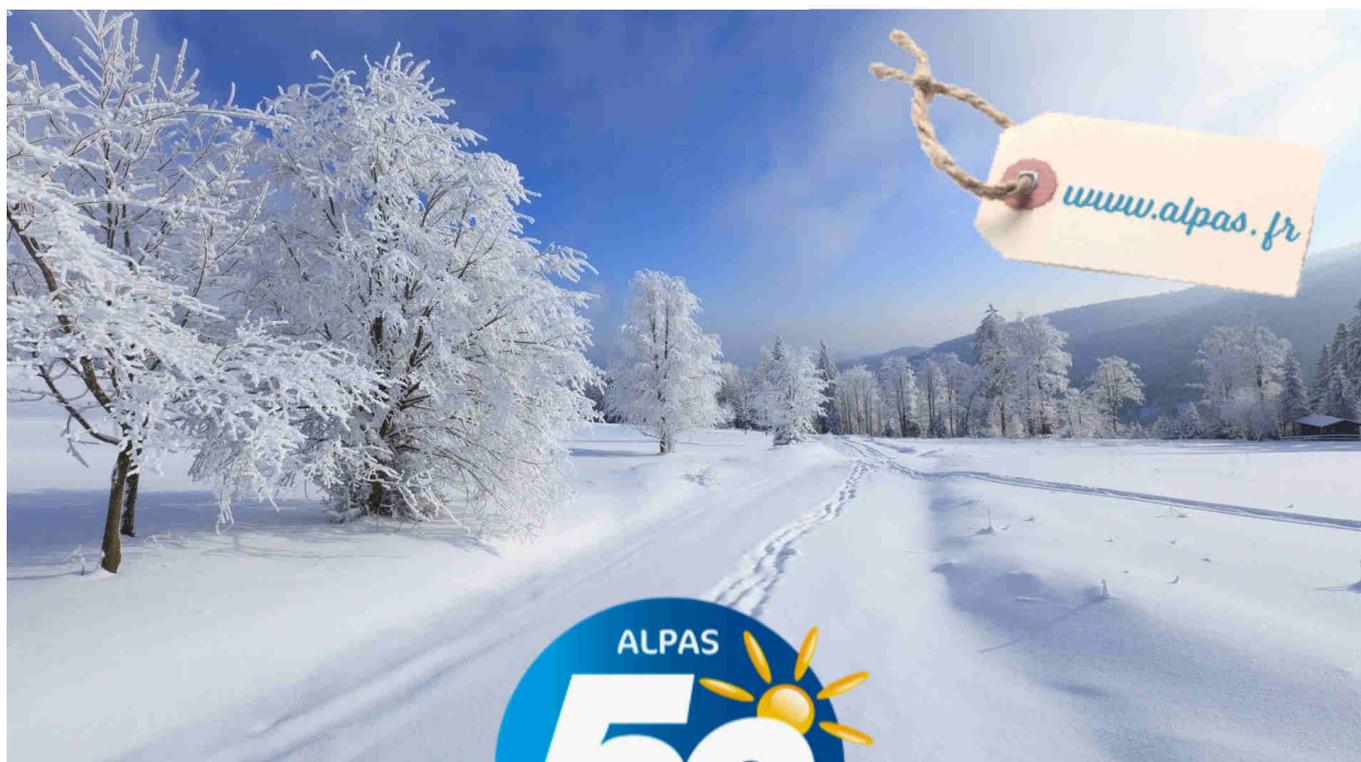
Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait. En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables. Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème. Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage. L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. ALPAS a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès du FMS de l'UNAT. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (FMS/UNAT - 8 rue César Franck, 75015 Paris – [fms@unat.asso.fr](mailto:fms@unat.asso.fr) – 01 47 83 21 73) des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de ALPAS.

Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national :

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=B6B56671A51841699A8FB7B4B5EB08A2.tplgfr21s\\_1?idArticle=LEGIARTI000036242695&cidTexte=LEGITEXT000006074073&categorieLien=id&dateTexte=20180701](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=B6B56671A51841699A8FB7B4B5EB08A2.tplgfr21s_1?idArticle=LEGIARTI000036242695&cidTexte=LEGITEXT000006074073&categorieLien=id&dateTexte=20180701)



**30 cours de la Libération – 38100 GRENOBLE**  
**Tél. 04 76 46 50 65 | Fax 04 76 87 38 78**  
**contact@alpas.fr**

**ALPAS**

Association Loi 1901 à but non lucratif fondée en 1971  
Agrément «Vacances Adaptées Organisées» délivré  
par la Préfecture de la Région Auvergne Rhône Alpes ;  
Arrêté n° 20-48 du 19/06/2020  
Immatriculé au registre des Opérateurs de voyages  
et de séjours sous le n°IM38100060

